

LIMITE TRANSVERSALE DE LA MER (LTM)

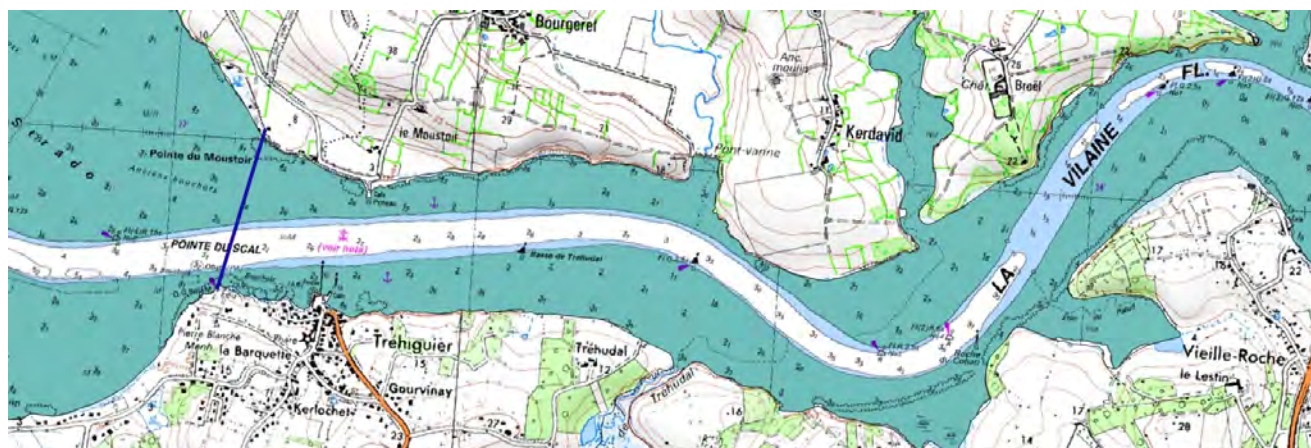
LA VILAINE

Département du MORBIHAN (56) / Commune de MUZILLAC (56190)

Texte juridique de référence : Décret du 12 janvier 1856

Limite	Observations
Ligne tirée de la pointe du Scal sur la rive gauche à la pointe du Moustoir sur la rive droite	Aspects juridiques : Texte de référence identifié Aspects géographiques : Pointe du Moustoir et Pointe de Scal mentionnées sur Scan Littoral. Numérisation à partir de l'Ortho Littoral V2. Positionnement confirmé par carte scannée de la PREMAR (cf. page suivante). Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en bleu sur la capture d'écran) :



Document(s) fourni(s) par un service compétent :

Source : PREMAR Atlantique (Septembre 2011)



Limites transversales de la mer dans les estuaires

Vilaine

Ligne joignant les pointes du Scal et du Moustoir

Décret du 12 janvier 1856

